

16 avril 2014 - Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale

« Missions et spécificités des CPGE au sein du système éducatif français »

Les classes préparatoires : une porte d'entrée dans l'enseignement supérieur

Des parcours diversifiés

Les classes préparatoires sont une porte d'entrée dans l'enseignement supérieur. Elles mènent à des poursuites d'études en grande école ou à l'université qui débouchent à bac + 5 sur des masters, des titres d'ingénieur, des entrées en doctorat, des réussites aux concours de recrutement de professeurs (Capes et agrégation) avec un taux de réussite supérieur à 90 %. Elles ne sont pas diplômantes, mais depuis 2007, ouvrent à leurs étudiants le droit à la créditation ECTS (processus de Bologne) à raison de 60 crédits par année validée.

Une attractivité maintenue

Sur les 460 000 nouveaux bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur¹ à la rentrée 2013, 40 000 sont en classe préparatoire. Dans le domaine scientifique et technologique, les classes préparatoires ont résisté à l'érosion du recrutement constaté depuis 5-10 ans dans l'enseignement supérieur et sont devenues une filière de formation de masse de niveau L1 et L2 dans les champs disciplinaires qui sont les leurs. De leur côté, les classes préparatoires littéraires ont vu leur attractivité renforcée par la diversification des débouchés et l'ouverture en 2011 de la Banque d'Épreuves Littéraires. Globalement, après une période de croissance, les effectifs en classes préparatoires sont stables ces trois dernières années.

La stabilité des effectifs en classe préparatoire est un signe de la satisfaction qu'en tirent les étudiants en terme d'encadrement, de réussite à terme dans leur cursus et de qualité des perspectives professionnelles qu'elles offrent.

Sur 100 étudiants ayant fait une première année de classes préparatoires scientifiques, 85 intègrent en deux ou trois ans une école d'ingénieurs, 15 poursuivent leurs études à l'Université, en particulier pour préparer les concours de recrutement de l'enseignement ; 95 obtiennent in fine un master ou diplôme équivalent (bac+5)(sourceDEPP).

Des qualités reconnues à l'international

Le système des CPGE est souvent présenté comme une originalité et prétendu difficilement lisible. Cette opinion n'est visiblement pas partagée par des regards étrangers puisque le système fait l'objet d'une bonne reconnaissance par différents pays, où des classes préparatoires ont été créées sur le modèle français (Maroc, Algérie, Tunisie, Chine), avec l'expertise des différents acteurs de notre système.

Au delà du système lui-même, on sait que les étudiants formés initialement par les CPGE puis diplômés des grandes écoles ou titulaires d'un doctorat sont une denrée fort appréciée, notamment aux Etats-Unis et en Allemagne, dans les entreprises comme dans les universités, notamment pour leurs aptitudes pluridisciplinaires.

Les classes préparatoires : des formations du supérieur dans les lycées

Un maillage local dans un cadre national

Les classes préparatoires sont des formations supérieures installées dans les lycées. Cette localisation permet à la fois un maillage très fin du territoire et un cadrage national qui en font un outil hors pair de **mobilité, de promotion sociale, et de démocratisation** de l'accès aux fonctions d'encadrement. Cet outil a malheureusement été insuffisamment exploité au cours des deux dernières décennies, du fait du creusement des inégalités scolaires en amont, cruellement pointé par les études PISA.

Rappelons que les écarts de notes entre boursiers et non boursiers sont réduits entre le baccalauréat et la sortie des CPGE.

Une articulation Lycée - Enseignement supérieur favorisée

Au cœur du bac-3 bac+3, à l'articulation secondaire/supérieur, la présence de formations supérieures dans les lycées favorise les désirs de poursuite d'études chez les futurs bacheliers qui se trouvent amenés à côtoyer des étudiants. Elle met en contact les professeurs de lycée avec la réalité des poursuites d'étude de leurs anciens élèves. L'information sur **l'orientation** des élèves de lycée s'en trouve facilitée.

Promotion sociale et égalité des chances

Proximité et cadrage national font du système CPGE un outil remarquable pour conduire les étudiants vers la poursuite d'études supérieures (grandes écoles, masters ou doctorats universitaires, ...) et garantir une même promotion sociale et une égalité des chances en tout endroit du territoire. Ainsi plus de 30 % de boursiers composent aujourd'hui les effectifs des CPGE, au sein desquelles ils peuvent suivre une formation de faible coût et de haut niveau, avec une assurance de trouver un emploi après l'école qu'ils intègrent ou au terme du parcours qu'ils prolongent à l'université. La loi ESR a souhaité conforter cet accès aux filières sélectives en garantissant un droit d'accès par décret aux meilleurs élèves de chaque lycée.

Le développement des filières technologiques

Certaines filières de classes préparatoires sont spécialement dédiées aux étudiants détenteurs de baccalauréats technologiques et donnent accès aux mêmes écoles et aux mêmes parcours que les autres filières. Le nombre de ces classes technologiques s'est accru au cours des dernières années, participant à la promotion de l'enseignement technologique, qu'il faut encore développer.

Les classes préparatoires : un outil de formation efficace

Le suivi personnalisé des étudiants

La qualité de la formation dispensée par les classes préparatoires tient à des facteurs structurels et pédagogiques. La mise au travail des étudiants est au cœur du système.

L'enseignement en classes préparatoires se caractérise par un encadrement attentif des étudiants avec un suivi personnalisé de chacun. Le processus est très bien décrit par les récentes études sociologiques (cf « Les bons élèves », Carole Daverne et Yves Dutercq) : contenus exigeants, élèves accompagnés, soutenus dans leurs efforts, et tirés vers le haut.

Cet enseignement associe la consolidation d'un socle de connaissances pluridisciplinaires à l'acquisition d'un ensemble de compétences, visant à développer progressivement les comportements d'autonomie, les capacités de production écrite et orale, le travail en groupe. L'autonomie se construit par la nécessité organisée d'un relai personnel par l'étudiant du travail réalisé en cours. Les capacités de production écrite et orale proviennent d'un entraînement régulier cadré par des attentes clairement formulées, notamment à l'occasion des interrogations orales ou "khôlles", qui constituent de fait des moments privilégiés d'échanges entre l'étudiant et l'enseignant et d'exercice d'une pédagogie véritablement individualisée.

Le travail en groupe naît spontanément de l'intérêt reconnu par les étudiants de la mutualisation des énergies ; il est soutenu par des enseignements faisant une large place aux activités de TP et de TD en effectifs réduits, permettant l'installation de pratiques collaboratives efficaces.

L'évaluation des étudiants est duale. Le contrôle continu est un encouragement à maintenir un rythme de travail constant. Ce contrôle continu débouche sur l'attribution des crédits ECTS. D'autre part, les concours nationaux valident le caractère homogène de l'offre de formation sur le territoire. Dans les filières scientifique et économique, avec un nombre de places pratiquement égal à celui des candidats, ces concours constituent plutôt un processus de répartition des étudiants entre des écoles qu'une sélection. Dans la filière littéraire, le malthusianisme du concours a été combattu par l'ouverture des débouchés (25 % d'intégrés en 2013 contre 5 % en 2008) ; le dispositif est complété par une organisation fluide des passages vers l'université, assortis d'un très fort taux de réussite.

Homogénéité, cohérence de l'enseignement et pratiques transdisciplinaires

L'homogénéité et l'efficacité de la formation découlent bien de ce modèle spécifique aux classes préparatoires qui attache à une classe **un enseignant par discipline** ; elles sont renforcées par la cohésion des équipes de professeurs, toujours soucieux de développer des approches transdisciplinaires, et un encadrement, convergents.

Les classes préparatoires : un modèle réactif et innovant

Un modèle régulièrement ajusté et réformé

Les classes préparatoires sont **régulièrement réformées**. Les contenus des programmes sont régulièrement revus, avec parfois l'introduction de nouvelles pratiques (TIPE, ou aujourd'hui

informatique pour tous dans les filières scientifiques). Les refontes sont dictées par leur amont : évolution des publics scolaires et réformes du lycée, et par leur aval : besoins des formations universitaires et des écoles d'ingénieur et de commerce, eux-mêmes conditionnés par la vie économique et l'évolution technologique des entreprises.

Depuis la réforme structurelle de 1995 des classes scientifiques et économiques, il y a eu réformes des programmes scientifiques en 2003-2004, 2008, et 2013, réforme de la filière littéraire entre 2007 et 2011. À chaque fois, les réformes se sont mises en place sans heurt, même à la rentrée 2013, quand il s'est agi en sciences d'introduire une nouvelle discipline d'enseignement, l'informatique, en l'absence de vivier d'enseignants adaptés et sans plan de formation pour en fabriquer.

L'augmentation des effectifs en CPGE a naturellement amené une évolution des pratiques pédagogiques, régulière et pragmatique, inspirée par la réalité du terrain et par le développement des possibilités techniques. Le travail des professeurs de CPGE consiste précisément à s'adapter à leur public, qui change, et à l'accompagner, en adaptant les pratiques pédagogiques, vers la réussite dont il reste parfaitement capable. On mentionnerait sans peine l'utilisation quotidienne des technologies numériques pour la diffusion des documents, la recherche documentaire, la mutualisation des travaux, la mise en contact avec les articles de chercheurs, etc...

Un système au contact de la recherche

Les professeurs, très souvent docteurs, se tiennent au contact des domaines récents de la recherche et sont soucieux de formation continue, le plus souvent assurée de leur propre initiative puisqu'elle n'est pas prise en charge par l'institution. Cette formation est notamment assurée par les associations de professeurs, en lien avec les écoles qui recrutent leurs étudiants et les Universités avec lesquelles elles sont en partenariat.

Les étudiants de classes préparatoires sont ainsi sensibilisés aux domaines de la recherche et sont peut-être parmi les seuls étudiants de niveau L1 et L2 scientifique à se frotter à un travail concret d'initiation à la recherche, à travers le TIPE. Les étudiants de classes préparatoires littéraires le font à travers la fréquentation de programmes renouvelés pour suivre les développements de la recherche dans leurs domaines de formation.

Le passage en classes préparatoires a ainsi assuré la formation initiale de très nombreux chercheurs, au plus haut niveau. Le prix Nobel de physique Claude Cohen-Tannoudji rappelait récemment : « les trois Prix Nobel de physique français encore en vie, Albert Fert, Serge Haroche et moi-même sont tous passés par des classes préparatoires. »

Un système soucieux de l'orientation des étudiants

La nature du contact rapproché entre professeurs et étudiants de CPGE, conduit les professeurs (voir Dutercq et Daverne) à jouer un rôle actif dans la détermination par les étudiants de leurs objectifs à court et moyen terme. Ils exercent une fonction de conseil au moment du choix des écoles à présenter aux concours, ainsi que des poursuites d'études. Ils se tiennent donc précisément informés des évolutions du paysage de la formation supérieure. Loin de réserver cette connaissance fine des cartes et offres de formation à leurs étudiants, ils les mettent au service des élèves des lycées à travers leur participation aux **forums d'orientation** des futurs bacheliers organisés aux différents niveaux dans les académies.

Classes préparatoires et Universités

Les conventions de partenariat

La dualité des systèmes Université - CPGE est une richesse pour le pays. Ils représentent deux cultures de formation différentes, et permettent donc de s'adresser à un maximum de jeunes d'une classe d'âge, contribuant à atteindre les objectifs de 50 % d'une classe d'âge au niveau Licence que se fixe le Ministère. Ces systèmes sont d'ailleurs complémentaires et articulés : les filières littéraires de CPGE se poursuivent par exemple dans la grande majorité des cas par des études universitaires.

Des conventions existant depuis longtemps entre lycées à classes préparatoires et Universités facilitent l'organisation et la fluidité des parcours. Elles sont pratiquement généralisées dans les classes littéraires. Dans les classes des voies scientifique et économique, elles se sont multipliées avec l'entrée de la France dans le système européen LMD. Elles encadrent la validation des acquis en fixant les modalités de reconnaissance mutuelle des ECTS.

La loi ESR du 27 juillet 2013 rend aujourd'hui obligatoire l'établissement de conventions entre lycées à classes préparatoires et EPCSCP. Un modèle a été proposé par le MESR, donnant à titre indicatif des actions ou des contenus de partenariat entre CPGE et EPCSCP, en vue notamment de faciliter les parcours de formation pour les étudiants (« sujets portés par la circulaire -3/+3 (orientation, réorientation, fluidité des parcours, sécurisation des parcours »).

Place et rôle des associations de professeurs

La Conférence des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CCPGE) regroupe l'Union des Professeurs de Classes Préparatoires Scientifiques (UPS), l'Association des Professeurs de classes préparatoires économiques et commerciales (APHEC), l'Association des Professeurs de Premières et de Lettres Supérieures (APPLS), l'Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles (UPSTI), l'Union des Professeurs enseignant les disciplines Littéraires dans les classes préparatoires Scientifiques (UPLS), l'Union des professeurs scientifiques des classes préparatoires biologiques et géologiques (UPA). Le cadre de la Conférence leur permet une réflexion conjointe sur l'ensemble des filières du dispositif.

Ces associations regroupent plus de 90 % des professeurs exerçant en CPGE, ce qui en fait des structures fortement représentatives. Les sites internet de ces associations, leurs forums de discussion, sont des lieux très vivants d'échanges et d'information, clef de l'adaptation rapide des professeurs et du système à toute modification de l'amont ou de l'aval.

Elles se chargent activement, grâce à leurs sites dédiés, à leur participation aux salons nationaux, régionaux et locaux, à leur collaboration rapprochée avec l'ONISEP, à l'information des lycéens sur les possibilités qui leur sont offertes dans le supérieur.

Les associations assurent en outre une large part de la formation continue des enseignants et constituent des interfaces reconnues entre le système des classes préparatoires, les écoles, et les opérateurs de concours. Elles siègent au Conseil d'Administration de la Conférence des Grandes Ecoles et participent à ses réflexions dans le cadre de la commission Amont. Elles sont membres, en droit depuis 2007 et en fait depuis 2011, du Dispositif de Concertation et de Suivi des CPGE, sous la présidence de la DGESIP.